

Avis de procédure de sélection préalable

Article L2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques

« Préalablement à la délivrance à son titulaire d'un titre d'occupation ou d'utilisation du domaine public en vue d'une exploitation économique, l'autorité compétente organise librement une procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence, et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats de se manifester ».

1. **Objet : Animation poneys square Leclerc**

La Commune d'Asnières-sur-Seine met à disposition à titre onéreux un espace d'une superficie de 12m² au square Leclerc en vue de la mise en place d'une animation « poneys ».

Le présent Avis vise à recueillir toute manifestation d'intérêt.

2. **Activité envisagée :**

Le candidat devra proposer des tours de poneys sur un parcours défini en concertation avec la Ville.

Il s'engage à proposer au moins 3 poneys dans le cadre de cette animation.

3. **Jours de présence et horaires :**

La mise à disposition aura lieu tous les dimanches sur la période allant de Mai à Juillet et de Septembre à Novembre 2023 suivant une plage horaire la plus large possible définie en lien avec l'attributaire.

Des événements municipaux sont susceptibles de se dérouler durant la période d'occupation. Pour ne pas gêner leur organisation, il pourrait être demandé le jour de l'événement et en amont (pour sa préparation) la fermeture de l'activité et/ou le déplacement des installations. Dans cette hypothèse, aucune indemnisation ne pourra être demandée à la Ville et la redevance sera restituée *pro rata temporis*.

4. **Conditions de mise à disposition :**

La Ville s'engage à mettre à disposition de l'attributaire deux places de stationnement à titre gracieux.

Le candidat s'engage à retirer tout matériel lié à son activité, en dehors des jours et créneaux d'occupation autorisés et devra remettre les lieux en l'état après chaque occupation.

Le candidat s'engage à ne pas effectuer d'affichage sauvage.

5. **Redevance d'occupation du domaine public :**

L'opérateur économique retenu s'acquittera d'une redevance d'occupation de 36€ par jour, conformément aux tarifs en vigueur à la date du présent.

6. Composition du dossier de candidature :

Le dossier de candidature devra comprendre *a minima* les pièces justificatives et informations ci-dessous, sous peine d'irrecevabilité de la candidature.

Justificatifs à produire :

Eléments sur la structure candidate et pièces administratives

- Identification du porteur de projet.
- Références du candidat : expériences récentes dans l'organisation d'animations de même nature.
- Les attestations d'assurance en vigueur liées à son activité.
- Le numéro SIRET ou un extrait Kbis de moins de 3 mois.

Détail de l'activité envisagée

- Le détail de l'animation proposée : nombre de poneys, durée de la balade et organisation retenue (nombre d'accompagnants, horaires, équipements et dispositifs de sécurité mis en place, installations envisagées pour l'entreposage et le confort des poneys etc...)
- Les tarifs proposés (prix du ticket unitaire et éventuellement prix préférentiel en cas d'achat simultané de plusieurs tickets)

La présentation du dossier de candidature est laissée à la libre appréciation de l'opérateur. Il est toutefois recommandé de distinguer la présentation de l'exploitant économique de celle du projet d'activité.

7. Sélection du candidat :

Le choix du candidat retenu est déterminé selon les critères suivants, notés sur 5 points :

- Expérience professionnelle dans l'organisation d'animations de même nature (2 points).
- Qualité de l'animation proposée et de son organisation (3 points).

A l'issue de la sélection, un arrêté portant autorisation d'occupation du domaine public sera délivré à l'attributaire par la Ville pour l'autoriser à occuper le domaine public.

8. Modalités d'envoi des candidatures :

Toutes déclarations de manifestation d'intérêt doivent être adressées par courrier recommandé avec accusé de réception à la *Direction des manifestations municipales* 12, bis rue des parisiens - 92600 Asnières sur Seine ou par courriel à l'adresse suivante : AMI@mairieasnières.fr.

Si vous souhaitez des informations complémentaires, veuillez-vous adresser au service des manifestations municipales, 12 bis rue des parisiens - 92600 Asnières-sur-Seine par courriel à l'adresse suivante : manif@mairieasnières.fr.

Date limite de réception des réponses: le 29 avril 2023 à 12h

Mise en ligne : le 31 mars 2023